



Extrait du Code de la Démocratie Locale et
la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Erquelines.

21 décembre 2021 à 19h30

Fait à Erquelines, le 13 décembre 2021.

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

Ch. Defoy

D. Lavaux

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Redevance occupation des salles - Approbation tutelle - Information
2. Finances - Budget 2022 - Article 96 - Approbation
3. Finances - Budget 2022 - Service ordinaire et extraordinaire - Approbation
4. Finances - Octroi et contrôle des subventions octroyées par la commune – Asbl La Jurande de l'Angélus – Compte de l'exercice 2020 – Décision
5. Subside RCA 2021 - Décision
6. RCA - Désignation d'un réviseur d'entreprise pour les exercices comptables 2021 à 2023 - Approbation - Décision
7. personnel - cession d'un point APE à la RCA - Décision.
8. Directrice Générale - Marché de travaux 20190008 - Travaux d'aménagement d'une rampe d'accès Ravel à Grand-Reng - Indemnités à verser suite à l'abandon définitif du chantier - Décision
9. Directrice générale- sous-concession du port- Décision

10. Enseignement - Enseignement communal - Groupe scolaire Erquelinnes II - Augmentation de cadre au 23 novembre 2021 - Ratification - Décision.
11. Secrétariat communal - Rapport relatif aux subventions en nature octroyées en 2021 - Information
12. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquelinnes ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.

HUIS-CLOS